

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 03 mai 2018**

**À la Mairie de Lavergne à 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Didier BES**

**Date convocation** : 27 avril 2018

**Présents** : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Sylvie GRANAT, Marie-Claude GRIMAL, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

**Absent(s) excusé(s)** : Josiane FRAUX

**Secrétaire de séance** : Christophe LASVAUX

**ORDRE DU JOUR**

**1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

Concernant le procès-verbal du 12 avril 2018, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2) CC CAUVALDOR : MOTION POUR UN REEL PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ETAT**

Vu l'approbation à l'unanimité de la motion lors du conseil communautaire extraordinaire en date du 23 avril 2018,

M. le Maire présente ladite motion à son conseil municipal et lui propose de l'approuver.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à 7 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, des membres présents, décide :**

- **D'APPROUVER** la motion pour un réel partenariat avec les services de l'État ci-jointe.

**3) OP 135 : TRAVAUX LOGEMENTS ECOLE CAGE ESCALIER**

Le Maire propose à l'assemblée de reporter cette question au prochain conseil.

**4) DECISION MODIFICATIVE – CREATION D'UNE OPERATION**

**a)DM n° 001- CREATION OP N° 137 : - ACHAT MATERIEL ET TRAVAUX CUISINE SALLE DES FETES**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite au dysfonctionnement du lave-vaisselle professionnel de la salle des fêtes le 21 avril dernier, il est urgent de revoir les équipements de la cuisine de cette salle.

Le Maire propose de créer une opération budgétaire concernant l'aménagement et travaux de la cuisine de la salle des fêtes.

**La décision modificative n° 001 budgétaire est la suivante :**

**DM N° 001 / Création de l'opération :**

**OP n° 137 - ACHAT MATERIEL ET TRAVAUX CUISINE SALLE DES FETES**

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
21318 - 137	Autres bâtiments public	10 000.00	
2182	Matériel de transport	-10 000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses d'investissements, au budget de la commune, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

#### **b) ACHAT MATERIEL ET TRAVAUX CUISINE SALLE DES FETES LAVERGNE**

Suite au dysfonctionnement du lave-vaisselle professionnel de la salle des fêtes, Monsieur le Maire donne la parole à M. Patrick BOY qui a établi un état des lieux de cette cuisine.

M. Patrick BOY explique que la plus part des équipements datent de la création de cette salle et qu'ils avaient été achetés d'occasion.

Il est nécessaire aujourd'hui d'équiper cette cuisine avec des éléments à neuf et d'en profiter pour revoir la disposition des éléments dans cette cuisine ainsi que la réfection du sol.

Il présente divers devis concernant l'achat d'un lave-vaisselle, d'une hotte aspirante et d'un fourneau, demandés auprès des établissements ANGIBAUD, ALBAREIL, RESTAUPRO.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de valider le devis n° 1800070-01 du 30/04/2018 de l'entreprise ANGIBAUD Équipement pour un montant de 6 707,23 € TTC dont TVA 20% = 1 117,87 €
- **DIT** que la dépense sera comptabilisée sur l'opération n° 137 Achat matériel et travaux cuisine Salle des Fêtes, au budget communal 2018.
- **AUTORISE** le maire à signer et valider tous les travaux et documents se rapportant à l'opération n° 137 à hauteur des sommes engagées.

#### **5) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018**

Monsieur le Maire expose :

**Vu** le décret permettant un retour à la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles primaire et maternelle publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques) ;

**Vu** que le coût important que représentent les TAP (assuré par du personnel qualifié) pour la commune impute sérieusement le budget de manière croissante ;

**Vu** que les communes avoisinantes ont obtenu cette dérogation pour la semaine de 4 jours ;

**Vu** que contrairement aux communes voisines, l'école du mercredi matin ne nous permettra plus d'accueillir les enfants des RPI voisins dépourvus de ce service extrascolaire, mettant en péril la pérennité de notre ALSH

**Vu** que, de ce fait, les associations qu'elles soient culturelles, sportives, musicales ou ludiques pourront avoir lieu le mercredi matin, lésant les enfants de notre commune qui n'auront plus l'opportunité d'y participer.

**Vu** que notre RPI sera le seul à subir le coût du trajet et de l'accompagnant du transport scolaire du mercredi matin,

**Considérant** que le projet de modification de l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires à la rentrée scolaire 2018 respecte le cadre fixé par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,

- **EMET** un avis **TRES FAVORABLE** sur le retour de la semaine scolaire de 4 jours dans les écoles maternelle et primaire du RPI Thégra - Lavergne, dès la rentrée de septembre 2018.
- **AUTORISE** le RPI Thégra – Lavergne à demander à monsieur l'inspecteur académique de l'Éducation Nationale du Lot une dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire de quatre jours à la rentrée scolaire 2018.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à l'inspecteur départemental d'académie du Lot ainsi qu'à la présidente du Syndicat Mixte d'animation scolaire et périscolaire.

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 50.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Patrick BOY

Sylvie GRANAT

Marie-Claude GRIMAL

Christophe LASVAUX

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE